

**Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata
DÉGELIS**

10 novembre 2025

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, lundi le 10 novembre 2025 à 19:00 heures.

Présences

SONT PRÉSENTS :

Mme Linda Bergeron, Mme Marie-Christine Thibault, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard, Mme Sylvie Soucy et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire.

Assistant également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que cinq (5) citoyens.

Dépôt - Déclarations

Intérêts pécuniaires

Les déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes des membres du conseil ont été déposées à l'Hôtel de ville :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| - M. Gustave Pelletier | maire |
| - Mme Linda Bergeron | conseillère au poste no 1 |
| - Mme Marie-Christine Thibault | conseillère au poste no 2 |
| - Mme Brigitte Morin | conseillère au poste no 3 |
| - M. Richard Bard | conseiller au poste no 4 |
| - Mme Sylvie Soucy | conseillère au poste no 5 |
| - M. Bernard Caron | conseiller au poste no 6 |

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251101-8208

Points d'information :

- a) Lettre aux propriétaires riverains du Parc linéaire Le Petit Témis :

La MRC de Témiscouata avise les propriétaires des lots adjacents au Parc linéaire interprovincial Petit Témis que toute intervention ou aménagement réalisé dans l'emprise de la piste cyclable, laquelle appartient au MTQ, est interdite sans avoir obtenu une autorisation au préalable. Toute structure et aménagement pourraient être retirés sans préavis.

Les propriétaires concernés par cet avis doivent rendre conforme leur aménagement pour le Ministère en complétant un formulaire disponible au bureau de la Corporation du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska.

Adoption

Procès-verbal

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251102-8208

Comptes

La liste des comptes du mois d'octobre 2025 au montant de 511 881,26 \$ est déposée.

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la liste des comptes d'octobre 2025 s'élevant à 511 881,26 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251103-8208

Déboursés

La liste des déboursés d'octobre 2025 est déposée au montant de 112 044,31 \$.

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que la liste des déboursés d'octobre 2025 au montant de 112 044,31 \$ soit et est acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251104-8208

Certificat de disponibilité

Dépôt du certificat de disponibilité :

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

Véronique Morneau, trésorière

Correspondance

CORRESPONDANCE :

a) MTQ – résolution 250613-8158 :

Correspondance du ministère des Transports relativement à une demande du conseil pour la réduction de la limite de vitesse à 70 km/heure sur certaines portions de la route 295 en raison d'une surlargeur pour une voie cyclable. La demande proposait aussi l'installation de bollards ou autres pour obliger le trafic routier à ralentir le long de la voie cyclable.

Le Ministère nous informe qu'à la suite de la récente mise en place de nouvelles limites de vitesse en mai 2025 dans le secteur visé, il a été prévu qu'un suivi soit fait en 2027 afin d'évaluer si les modifications apportées auront eu un effet positif sur la vitesse pratiquée par les usagers. Pour le moment, aucun autre changement ne sera apporté.

b) Demande d'appui au syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes :

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Postes Canada demande l'appui des municipalités pour que cesse les compressions de services annoncées par le gouvernement fédéral.

Considérant la situation déficitaire de Postes Canada, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

c) Demande d'appui – Contrôle routier au Québec :

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ses agents aux postes de contrôle (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant les enfants;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu à l'unanimité du conseil :

DE DÉCLARER que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPUYER la demande des municipalités adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail (TAT) le 6 mars 2025 en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet des services;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à la présidente directrice générale ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, aux municipalités et aux MRC du Québec, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251105-8210

d) Invitation au 5 à 7 du Salon des artistes & artisans 2025 :

Invitation de l'Association des Arts du Témiscouata à la 16^e édition du Salon des artistes et artisans qui se tiendra les 14-15-16 novembre au Centre communautaire Dégelis. Sous le thème « Fêtons la jeunesse », l'événement débutera par un « 5 à 7 » le 14 novembre. Au programme : 29 exposants, vernissage, démonstrations de savoir-faire, et portion musicale.

e) MAMH – Agrandissement et mise aux normes du Centre communautaire Dégelis :

Suite à la lettre du 18 juin 2025 informant la ville de Dégelis que le projet d'agrandissement et de mise aux normes du Centre communautaire n'est pas qualifié prioritaire pour l'obtention d'une aide financière, le ministère des Affaires municipales informe la municipalité qu'il ne peut lui accorder une autorisation pour lui permettre de débuter les travaux puisque ceux-ci ne pourront se réaliser qu'au cours de l'exercice financier 2027-2028.

f) Appui au projet Source d'Espoir Témis :

ATTENDU QUE Source d'Espoir Témis vise à favoriser l'intégration sociale et le bien-être des familles et des citoyens vulnérables du territoire;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme Alliances 2024-2028, Source d'Espoir Témis prévoit l'embauche d'une intervenante afin d'offrir des services d'accompagnement, de prévention et de soutien adaptés aux besoins de la communauté;

ATTENDU QUE l'ajout d'une intervenante permettrait de bonifier l'offre de services, d'assurer une présence accrue auprès des familles vivant des enjeux sociaux et de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir activement toute initiative visant à améliorer la qualité de vie et l'inclusion des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie officiellement la démarche de Source d'Espoir Témis pour l'embauche d'une intervenante dans le cadre du programme Alliances 2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251106-8210

g) Classification aux Fleurons du Québec :

La Ville de Dégelis a reçu les résultats de la visite des classificateurs des Fleurons du Québec réalisée en août dernier, et elle est fière d'annoncer qu'elle conserve ses 4 Fleurons. Les commentaires obtenus sont très positifs et M. Richard Bard souhaite féliciter et remercier les employés du service des Travaux publics pour leur excellent travail, les membres du comité d'embellissement, et plus particulièrement M. Claude Giguère, préposé aux espaces verts.

h) Réseau Biblio :

Le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent propose aux municipalités de leur présenter une vue d'ensemble de son réseau afin de mettre en valeur les services qu'elles reçoivent, à l'occasion d'une rencontre virtuelle le 18 novembre à 10h.

i) Conseil d'administration OMH :

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement de nommer Mme Lucienne Lagacé pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de la région de Dégelis (OMH), et de renouveler le mandat de Mme Murielle Blanchet pour la période de novembre et décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
251107-8211

j) Bourses du Fonds Jeunesse Témiscouata 2025 :

Invitation du Carrefour Jeunesse Emploi à assister à la remise de bourses du Fonds Jeunesse Témiscouata 2025 qui aura lieu le 13 novembre à 17h30, au Club de golf de la Vallée du Témiscouata.

k) Invitation à la levée du drapeau – La Grande Semaine des tout-petits :

Dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits 2025 qui se tient du 17 au 23 novembre, la population est invitée à assister à la levée du drapeau, le lundi 17 novembre à 10h30 dans le stationnement de l'Hôtel de ville.

l) Diagnostic en habitation de la MRC de Témiscouata :

La MRC de Témiscouata présentera en visioconférence son rapport final d'un Diagnostic en habitation réalisé par la firme Eadifica. Cette rencontre aura lieu le 2 décembre à 15h.

m) Demande d'appui – CALTRM :

ATTENDU QUE la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska (CALTRM) souhaite implanter une patrouille de bénévoles à vélo sur le réseau cyclable;

ATTENDU QUE ce projet vise à assurer la sécurité, l'accueil et l'information auprès des usagers, ainsi qu'à favoriser la convivialité et l'attractivité des infrastructures cyclables du territoire;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de cette patrouille de bénévoles représente une initiative qui bénéficie à la fois aux citoyens, aux touristes et à l'ensemble de la communauté locale;

ATTENDU QUE la CALTRM prévoit déposer une demande à la MRC de Témiscouata afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance et la pertinence de ce projet pour l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie le projet d'implantation d'une patrouille de bénévoles à vélo présenté par la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska (CALTRM), et appuie sa démarche auprès de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
251108-8211

Avis de motion
Règl. #778

Le conseiller, M. Bernard Caron, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement #778 décrétant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la ville de Dégelis.

M. Bernard Caron, conseiller

Règl. 778 Dépôt/Projet	Il est, par la présente, déposé par le conseiller, M. Bernard Caron, le projet de règlement numéro 778 décrétant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la ville de Dégelis, et demande dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, lequel projet est adopté par le Conseil municipal. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 251109-8212
Avis de motion Règl. #779	La conseillère, Mme Brigitte Morin, donne un AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement #779 décrétant le traitement des élus.
	Mme Brigitte Morin, conseillère
Règl. 779 Dépôt/Projet	Il est, par la présente, déposé par la conseillère, Mme Brigitte Morin, le projet de règlement numéro 779 décrétant le traitement des élus, et demande dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, lequel projet est adopté par le Conseil municipal. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 251110-8212
Demande FRR Local & Vitalisation	<p>ATTENDU QUE la ville de Dégelis désire déposer une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité - <i>volet local</i> de la MRC de Témiscouata dans le cadre du projet de réaménagement du complexe sportif extérieur, en particulier le secteur du terrain de tennis;</p> <p>ATTENDU QUE la ville de Dégelis désire déposer une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité - <i>volet vitalisation</i> de la MRC de Témiscouata dans le cadre du projet de réaménagement du complexe sportif extérieur, en particulier le secteur du terrain de tennis;</p> <p>ATTENDU QU'une aide financière provenant du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) de 373 508 \$ a été confirmée dans une lettre 27 juin 2024;</p> <p>ATTENDU QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (CSSFL) accorde une participation financière de 60 000 \$ au projet de réaménagement du complexe sportif extérieur ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement du complexe sportif extérieur est évalué à 1 601 600 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Bernard Caron et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :</p> <p>QUE le conseil municipal de Dégelis s'engage à participer au réaménagement du complexe sportif extérieur et à assumer une partie des coûts ;</p> <p>QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité - volet local, de 10 500 \$;</p> <p>QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds de vitalisation du Fonds Régions et Ruralité - volet 4, pour un montant 250 000 \$;</p> <p>QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de la Caisse Desjardins, pour un montant de 100 000 \$;</p> <p>QUE le directeur général et greffier soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aide financière.</p> ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 251111-8212
Mandat firme Abri abrasif	<p>ATTENDU QUE la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. a déposé une offre de services pour l'élaboration des plans et devis en vue de la construction d'un abri à sel situé au 193, 1^{ère} Rue à Dégelis, sur le site du garage municipal;</p>

ATTENDU QUE la construction de cet abri doit permettre le remisage d'abrasifs et autres matériaux, conformément aux besoins de la municipalité;

ATTENDU QUE le montant de l'offre de services, incluant les taxes, s'élève à 17 384,23 \$;

ATTENDU QUE l'offre est jugée conforme aux attentes et aux exigences techniques de la Ville pour l'élaboration des plans et devis nécessaires à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu à l'unanimité que l'offre de services de la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 15 120\$ plus taxes, pour un total de 17 384,23 \$, pour l'élaboration des plans et devis de construction d'un abri à abrasifs et autres matériaux au 193, 1^{ère} Rue sur le site du garage municipal, soit et est acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
251112-8213

PPA-CE
Voirie locale

ATTENDU QUE la ville de Dégelis a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu et adopté que le conseil de la ville de Dégelis approuve les dépenses d'un montant de 126 845 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
251113-8213

Embauche
Samuel Chouinard

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'embaucher M. Samuel Chouinard au poste de coordonnateur aux ressources techniques et du service d'urbanisme et environnement, selon les conditions suivantes :

- **QUE** M. Samuel Chouinard soit rémunéré selon l'entente de travail en vigueur à la ville de Dégelis;
- **QUE** M. Chouinard soit engagé pour une période probatoire de 3 mois, débutant lors de la première journée de travail, soit le 27 octobre 2025, laquelle sera renouvelable au besoin;
- **QUE** suite à une période de trois (3) mois après son entrée en fonction, M. Chouinard soit admissible à l'assurance collective de la ville de Dégelis;

- **QUE** M. Samuel Chouinard soit éligible au fonds de pension de la ville de Dégelis le 1^{er} janvier suivant les sept cent (700) heures de travail effectuées à la ville de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251114-8214

Signataires

Lot 6 587 404

CONSIDÉRANT que EDF Renouvelable prévoit procéder à la location à long terme d'un terrain pour y installer un bâtiment de service;

CONSIDÉRANT que le lot 6 587 404 du cadastre du Québec, appartenant à la ville de Dégelis, convient parfaitement aux besoins d'EDF Renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis doit mandater des signataires, afin de ratifier tous les documents légaux en lien avec cette location à long terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement que soient nommés le maire, M. Gustave Pelletier, et le directeur général, M. Sébastien Bourgault, signataires de tous les effets légaux pour le projet de location à long terme du lot 6 587 404.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251115-8214

Séances du

conseil 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement de fixer la tenue des séances régulières du conseil aux dates suivantes pour l'année 2026:

- Lundi 12 janvier
- Lundi 2 février
- Lundi 2 mars
- **Mardi** 7 avril
- Lundi 4 mai
- Lundi 1^{er} juin
- Lundi 6 juillet
- Lundi 10 août
- **Mardi** 8 septembre
- Lundi 5 octobre
- Lundi 2 novembre
- Lundi 7 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251116-8214

Nomination

Maire suppléant

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Caron et résolu unanimement de nommer Mme Linda Bergeron à titre de mairesse suppléante pour une période de six (6) mois, soit de novembre 2025 à avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251117-8214

Conseillers(ères)

Délégués - Comités

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de déléguer les membres du conseil pour siéger sur les comités suivants :

Gustave Pelletier
Maire

Habitations Dégelis

Linda Bergeron :
Poste #1

CDERVD
Table de concertation en loisirs
Comité Ressources humaines

Marie-Christine Thibault :
Poste #2

Pompiers – Premiers répondants
Soccer
Comité de l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac

Brigitte Morin :
Poste #3

Comité Santé et sécurité au travail
Comité consultatif d'urbanisme
Table de concertation en loisirs
Camping

Richard Bard :
Poste #4
Comité consultatif d'urbanisme
Comité Famille, MADA & 50 ans et +
Les 4 Scènes

Sylvie Soucy :
Poste #5
Embellissement
Comité Ressources humaines
Bibliothèque

Bernard Caron :
Poste #6
RIDT
Comité Ressources humaines
Camping

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
251118-8215

Signatures
Effets bancaires

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Bard et unanimement résolu :

1. **QUE** le maire, M. Gustave Pelletier, ou en son absence, l'un des conseillers, soit Mme Linda Bergeron, Mme Marie-Christine Thibault, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard, Mme Sylvie Soucy et M. Bernard Caron, soient autorisés à signer les effets bancaires à titre de premier (1^{er}) signataire;
2. **QUE** la trésorière Mme Véronique Morneau ou en son absence, le directeur général M. Sébastien Bourgault, soient autorisés à signer lesdits effets bancaires à titre de 2^e signataire.
3. **QUE** le droit de signer les effets bancaires de la ville de Dégelis soit retiré à M. Olivier Lemay et Mme Lucienne Lagacé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
251119-8215

Séance du budget

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement que la séance spéciale pour l'adoption du budget 2026 se tiendra le lundi 15 décembre 2025 à 19h30, au sous-sol du Centre culturel Georges-Deschênes, lieu ordinaire des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
251120-8215

Nomination
Fonctionnaires

ATTENDU la nécessité de désigner par résolution le fonctionnaire désigné chargé de l'application de règlements ou parties de règlements de la ville de Dégelis;

ATTENDU QUE le conseil autorise tout agent de la paix ou tout officier municipal désigné à l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage;
- Règlement de construction;
- Règlement de lotissement;
- Règlement sur les permis & certificats;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- Règlement concernant les nuisances, la circulation et le stationnement, la sollicitation et le colportage, la sécurité, la paix et l'ordre, les animaux et les systèmes d'alarme dans les limites de la municipalité;
- Règlement concernant le nourrissage des animaux sauvages.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement :

- **QUE** M. Pierre Soucy et M. Samuel Chouinard, soient et sont désignés comme inspecteurs municipaux chargés de l'application de tout ou partie des règlements énumérés ci-haut;
- **QU'ils** soient autorisés à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition desdits règlements et à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin;

- **QU'en l'absence des inspecteurs municipaux, soit M. Pierre Soucy et M. Samuel Chouinard, le directeur général de la ville de Dégelis, M. Sébastien Bourgault, soit et est chargé de l'application de tout ou partie des règlements énumérés ci-haut.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251121-8216

Groupe Cœur Action

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de demander le retrait du Groupe Cœur Action en tant qu'assuré additionnel à la police d'assurance de la ville de Dégelis, et ce, en date du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251122-8216

Entente de services
Premiers répondants

ATTENDU QUE Santé Québec a soumis à la Ville de Dégelis une entente concernant la prestation de services de premiers répondants sur le territoire municipal;

ATTENDU QUE cette entente vise à assurer une intervention rapide et efficace en matière de premiers secours auprès de la population de Dégelis;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du contenu de l'entente de services de premiers répondants présentée par Santé Québec et juge pertinent d'y adhérer afin d'offrir à ses citoyens un service essentiel en matière d'urgence médicale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Dégelis accepte l'entente de services de premiers répondants telle que présentée par Santé Québec;

QUE le directeur général, M. Sébastien Bourgault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Dégelis, tous les documents afférents à ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251123-8216

Dérogation min.
PDM-8-2025

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Ouellet et Mme Sandra Moreau sont propriétaires et domiciliés au 399 Route 295 à Dégelis, et qu'ils désirent rendre conforme la marge de recul latérale gauche de 0,69 mètre au lieu de 1,0 mètre pour un bâtiment accessoire existant (garage 1-R) sans ouverture sur cette limite de propriété, construit en 2011 avec permis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure, tel que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'autoriser la dérogation mineure PDM-8-2025, laquelle rend réputée conforme la marge de recul latérale gauche de 0,69 mètre au lieu de 1,0 mètre pour un bâtiment accessoire existant (garage 1-R) sans ouverture sur la limite de propriété, sur le lot #4 328 391.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251124-8216

Dérogation min.
PDM-9-2025

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Beaulieu et M. André L'Italien sont propriétaires du lot 5 736 578 et qu'ils désirent construire une résidence unifamiliale sur cette propriété au 81 chemin de la Marina à Dégelis;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Beaulieu et M. André L'Italien désirent rendre réputée conforme la profondeur du lot 5 736 578 non desservi et situé en corridor riverain, qui est de 46,95 mètres au lieu de 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 736 578 respecte la superficie minimale requise de 4 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement d'autoriser la dérogation mineure PDM-9-2025, laquelle rend réputée conforme la profondeur du lot 5 736 578 non desservi et situé en corridor riverain, de 46,95 mètres au lieu de 60 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251125-8217

Aide financière
Cuisines collectives

a) Cuisines collectives de Dégelis :

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser une aide financière de 1 500 \$ aux Cuisines collectives de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251126-8217

Demande de don
Marina Dégelis

b) La Marina Dégelis inc. :

La Marina de Dégelis dépose une demande d'aide financière à la ville de Dégelis relativement à une facture complémentaire émise par la firme d'évaluation Servitech pour des infrastructures aménagées par des propriétaires de roulettes situées sur le terrain de camping de la Marina.

Après délibérations, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande considérant que les infrastructures visées ont été réalisées à des fins privées et que les coûts qui en découlent relèvent donc des occupants concernés. La facture couvrant la période 2024-2025 peut, le cas échéant, être refilée aux propriétaires visés conformément aux ententes contractuelles et modalités internes.

Divers

DIVERS :

- a) Gala Découvertes 2025 : Mme Linda Bergeron souhaite féliciter M. Patrick Nolet, gagnant du prix Démarrage au Gala Découvertes 2025 de la Chambre de commerce du Témiscouata pour Les Maraîchers de la Madawaska. Une lettre de félicitations lui sera transmise.
- b) Salon des artistes et artisans & Campagne d'achat local 2025 : Mme Linda Bergeron invite la population au Salon des artistes et artisans du Témiscouata qui se déroulera les 14-15-16 novembre au Centre communautaire Dégelis. Lors du 5 à 7 d'ouverture le 14 novembre, la Campagne d'achat local de la Corporation de développement économique sera également lancée, et celle-ci se terminera le 13 décembre lors du Marché de Noël. Pour les règlements du concours, les citoyens peuvent consulter le site web de la ville de Dégelis ou visiter la page Facebook de la CDERVD.
- c) ROSEQ : Mme Brigitte Morin aimerait féliciter Mme Gabrielle Gendron pour le prix SODEQ remporté par les 4 Scènes du Témiscouata lors de la 34^e rencontre du ROSEQ d'automne pour le projet *Témiscouata en résidence*. Une lettre de félicitations lui sera transmise.
- d) Ébénisterie communautaire Dégelis : Mme Brigitte Morin invite la population à une soirée d'information du comité Ébénisterie communautaire à l'atelier de menuiserie de l'école secondaire de Dégelis le 26 novembre à 19h.
- e) Salaire des élus : Mme Brigitte Morin souhaite préciser que le salaire des élus ne motive pas sa présence au conseil, mais qu'elle est plutôt motivée par son besoin de s'impliquer dans sa communauté.
- f) Jeux des 50 ans et + : M. Richard Bard nous informe que les Jeux des 50 ans et plus se dérouleront à Dégelis le 12 juin 2026. Près de 500 visiteurs sont attendus, et pour l'organisation de ce grand rassemblement, la municipalité lancera un appel à la population pour recruter un grand nombre de bénévoles intéressés à contribuer au succès de cet événement.
- g) RIDT : M. Bernard Caron nous informe que la RIDT a adopté un budget de 6 660 000 \$ pour l'année 2026. Le montant de la quote-part de Dégelis n'est pas encore connu, faute de données manquantes concernant notre richesse foncière. Toutefois, à ce jour, il peut confirmer qu'il y aura une augmentation de 2,5%.

- h) Camping municipal : M. Bernard Caron fait un retour sur un questionnement soulevé lors de la dernière séance concernant les revenus générés au camping à l'été 2025.

Après vérification, il confirme que les revenus nets du Camping s'élèvent à 98 000 \$, incluant les salaires payés, et précise qu'il n'y a aucun solde d'emprunt à rembourser concernant le camping.

- i) Remerciements : M. le maire Gustave Pelletier remercie la population de sa confiance pour sa réélection. Lors de son prochain mandat, il souhaite réaliser deux projets importants, soit la construction d'une maison d'hébergement et la construction de logements.

Période
de questions

Période de questions :

1. Un citoyen demande des précisions concernant la servitude du chemin de la Marina?

Levée

IL EST PROPOSÉ par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 19h46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251127-8218

Gustave Pelletier
Maire

Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier